Nations Unies S/PV.7840



Conseil de sécurité

Soixante et onzième année

Provisoire

7840e séance

Vendredi 16 décembre 2016, à 16 heures

New York

Président :	M. González de Linares Palou	(Espagne)
Membres :	Angola	M. Lucas
	Chine	M. Wu Haitao
	Égypte	M. Aboulatta
	États-Unis d’Amérique	Mme Coleman
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	M. Lamek
	Japon	M. Bessho
	Malaisie	M. Ibrahim
	Nouvelle-Zélande	M. Taula
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord	M. Wilson
	Sénégal	M. Ciss
	Ukraine	M. Yelchenko
	Uruguay	M. Bermúdez
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Suárez Moreno

Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

16-44502 (F)





La séance est ouverte à 16 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Le Président (*parle en espagnol*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Soudan du Sud à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2016/1066, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par les États-Unis d'Amérique.

Le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Angola, Chine, Égypte, France, Japon, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Fédération de Russie, Sénégal, Espagne, Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du)

Le Président (*parle en espagnol*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2327 (2016).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

Mme Coleman (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Le mois dernier, le Conseiller spécial pour la prévention du génocide, M. Adama Dieng, a averti le Conseil de sécurité qu'il y avait un risque élevé d'escalade de la violence ethnique, susceptible de dégénérer en génocide. Cette semaine, le chef d'une équipe d'enquêteurs de l'ONU spécialisés dans les droits de l'homme s'est fait l'écho du message de M. Dieng, disant que le Soudan du Sud était au bord d'une guerre civile totale, qui pourrait déstabiliser toute la région.

Les horreurs auxquelles est confronté le peuple sud-soudanais sont indicibles. Nous savons que 7,5 millions de personnes – 75 % de la population – ont désespérément besoin d'assistance humanitaire. Ce n'est pas la seule chose scandaleuse au Soudan du Sud. Le viol fait également partie d'une stratégie manifestement délibérée de terroriser et de punir la population. Ce que tout cela nous dit, c'est que le statu quo au Soudan du Sud est intenable et ne peut pas perdurer.

Aujourd'hui, le Conseil de sécurité a pris une mesure nécessaire et importante pour aider à remédier à cette triste situation. La résolution 2327 (2016), adoptée aujourd'hui à l'unanimité, exhorte les parties à reprendre le processus de paix comme principal moyen de mettre fin au conflit. La résolution garantit également, face à l'exacerbation des tensions que je viens de décrire, que la Mission des Nations Unies en Soudan du Sud (MINUSS) dispose des outils nécessaires pour s'acquitter de son mandat fondamental, à savoir la protection des civils.

La résolution décide de poursuivre le déploiement et la pleine opérationnalisation de la force de protection régionale, composée de 4 000 membres, que nous avons mandatée il y a quatre mois, et répond à la demande du Secrétaire général tendant à augmenter le nombre de policiers affectés à la MINUSS. Ces deux mesures sont destinées à renforcer la capacité de la Mission à protéger les civils. La résolution maintient également les autres responsabilités clefs de la MINUSS, notamment la surveillance et les enquêtes en matière de violations des droits de l'homme ainsi que la mise en place de conditions de sécurité permettant l'acheminement de l'assistance humanitaire à tous ceux qui en ont besoin.

En outre, la résolution appelle les forces de maintien de la paix à redoubler d'efforts pour prévenir et combattre la violence sexuelle, et exhorte l'Organisation des Nations Unies à tenir compte des enseignements tirés des attaques lancées contre les sites de protection des civils à Malakal et Djouba. Dans cette résolution, nous disons attendre de l'ONU qu'elle mette en œuvre des réformes afin de mieux aider la Mission à protéger les civils, et fasse rapport au Conseil sur ses progrès.

La résolution reflète les exposés que nous avons entendus ces derniers mois de la part de hauts responsables de l'ONU sur la détérioration de la situation au Soudan du Sud et met l'accent sur la nécessité de veiller à ce que la MINUSS dispose du mandat adéquat et des outils dont elle a besoin pour la mettre en œuvre. Elle réaffirme notre détermination à envisager l'imposition de sanctions et d'un embargo sur les armes en tant qu'outils permettant de réduire les moyens et les motivations de ceux qui attaquent les civils et font dérailler le processus de paix. Si certains ont fait valoir

que ces mesures seraient contre-productives ou inutiles, il n'est pas de mesure plus appropriée, selon nous, qu'un embargo sur les armes qui entraverait les flux d'armes, en particulier les armes lourdes, vers un Gouvernement déterminé à poursuivre la violence au détriment de son peuple et vers des factions rebelles qui veulent perturber l'accord de paix.

De même, nous pensons que les sanctions ciblées peuvent être un outil efficace pour envoyer un message de la part du Conseil concernant sa désapprobation des dirigeants des deux côtés, qui sont responsables d'incitation à la violence au Soudan du Sud. Nous sommes prêts à appuyer l'imposition de telles mesures pour répondre à l'aggravation de la violence, que ce soit du fait des crimes commis par le Gouvernement, de son obstruction continue du bon fonctionnement de la MINUSS et de la force de protection régionale, malgré les engagements qu'il a pris, ou du rôle joué par différents acteurs pour perpétuer le cycle de violence au Soudan du Sud.

Le Soudan du Sud est au bord du précipice. Le pays peut retourner au processus de paix en vue d'une plus grande stabilité, ou laisser la violence s'intensifier et se transformer en guerre ethnique pure et simple. Nous avons déjà eu un aperçu de ce que serait le coût élevé de cette dernière, avec des informations indiquant que des milliers de femmes et de filles ont été victimes de viols, parfois collectifs, que des personnes fuient leur foyer en masse et que se profile le spectre d'une faim généralisée, après que la persistance du conflit eut perturbé une production agricole normale.

Avec la résolution 2327 (2016), le Conseil de sécurité prend en compte ces enjeux considérables et s'engage à essayer de ramener ce pays à la paix et à la stabilité.

M. Iliichev (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La délégation russe a appuyé la résolution 2327 (2016), fondée sur la nécessité de poursuivre des efforts internationaux actifs pour un règlement pacifique du conflit armé au Soudan du Sud, ainsi que sur le rôle important joué dans ce processus par la mission des Nations Unies dans ce pays. Toutefois, nous sommes obligés de signaler que les auteurs du texte, comme ils l'ont fait avec d'autres résolutions du Conseil sur le Soudan du Sud, n'ont encore une fois pas pris en compte toute une série de vives préoccupations de la délégation russe et de plusieurs autres délégations. Dans le texte de ces résolutions, ils ont imposé leurs propres priorités nationales, en faisant fi des lignes rouges tracées par d'autres délégations.

Cela compromet davantage l'unité et l'efficacité des travaux du Conseil, notamment au sujet du Soudan du Sud. Les rédacteurs du texte ont rejeté, en particulier, la proposition de modifier le mandat de la mission, en désignant comme priorité la tâche d'appuyer le processus de paix. Ils ont également refusé d'habiliter les Casques bleus à fournir une assistance à la police sud-soudanaise. C'est précisément ce que le Secrétaire général a recommandé après l'examen d'automne des activités de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud. Djouba aussi demande cela depuis longtemps. Il s'avère que, pour le Soudan du Sud, certains de nos collègues souhaitent uniquement utiliser le bâton, y compris de nouvelles sanctions; on ne parle jamais de carottes.

Comme auparavant, nous pensons qu'il est inapproprié d'inclure des sanctions du Conseil de sécurité contre le Soudan du Sud dans la résolution, dont le but principal semble être de proroger le mandat de la mission de maintien de la paix. De tels ultimatums et de telles libellés semblent d'autant plus étranges vu les progrès dans l'application de l'Accord de 2015 sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud. Par exemple, nous avons un Gouvernement provisoire d'union nationale et un Parlement qui fonctionnent avec succès, avec la participation de représentants de l'opposition armée. Le Président Salva Kiir a amorcé un dialogue national et une amnistie pour les partisans de M. Riek Machar. Djouba a donné son consentement catégorique au déploiement de la Force de protection régionale.

Malgré toutes ces dynamiques positives, les auteurs du projet de résolution ont essayé d'imposer à tout prix un libellé sur les sanctions. La délégation des États-Unis ne semble pas gênée que son projet de résolution présenté en novembre, sur l'élargissement du régime de sanctions imposé par le Conseil de sécurité contre le Soudan du Sud, ait été appuyé par moins de la moitié des membres du Conseil. Les rédacteurs n'ont pas non plus tenu compte de la décision la plus récente du sommet de l'Autorité intergouvernementale pour le développement, à savoir que de nouvelles sanctions étaient contre-indiquées pour le processus de règlement. Nos collègues ont déclaré sans ambages qu'ils ne s'intéressaient qu'aux documents africains qui étaient conformes à leurs propres intérêts et approches.

Comme auparavant, nous ne pouvons pas convenir d'un libellé sur le futur Tribunal mixte pour le Soudan du Sud. Cela va à l'encontre des dispositions de l'Accord de paix de 2015, selon lequel la mise en place de cet organe judiciaire et ses activités relèvent des prérogatives exclusives de la Commission de l'Union africaine. Nous avons lancé de nombreuses mises en garde concernant le fait qu'il est inacceptable d'essayer de déployer des drones contre la volonté du Gouvernement sud-soudanais. Le libellé approuvant leur utilisation par la mission des Nations Unies fait effectivement fi de la souveraineté de ce pays.

M. Wu Haitao (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine a suivi de très près la situation au Soudan du Sud. Le Président Kiir, du Soudan du Sud, a annoncé le début du dialogue national. Le Gouvernement provisoire d'union nationale sud-soudanais a accepté sans conditions le déploiement de la Force de protection régionale. Il a également annoncé des mesures concrètes pour appuyer la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) et les travailleurs humanitaires dans l'accomplissement de leurs mandats. La Chine se félicite de ces faits nouveaux.

La communauté internationale doit saisir cette occasion pour engager toutes les parties au Soudan du Sud à appliquer l'Accord sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud et à reprendre la recherche d'une solution pacifique, afin de parvenir à la paix, à la stabilité et au développement dans les plus brefs délais. La Chine se félicite que l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) ait convoqué récemment un sommet et ait publié un communiqué sur le Soudan du Sud, et la Chine soutient le rôle directeur que doit continuer de jouer l'IGAD en tant que médiateur pour cette question.

Le Gouvernement provisoire sud-soudanais a pris une mesure importante pour appliquer la résolution 2304 (2016) et le communiqué commun. Le Conseil, à son tour, doit envoyer des messages et des signaux plus positifs afin d'encourager les parties au Soudan du Sud à trouver une voie médiane et à s'engager conjointement en faveur de la paix, de la stabilité et du développement durable nationaux. S'agissant des sanctions, le Conseil de sécurité doit agir avec prudence pour éviter d'inverser la dynamique positive actuelle.

La Chine appuie le renouvellement du mandat de la MINUSS. La Chine se félicite du rôle que joue la Mission pour l'application de l'Accord de paix, la protection de la population civile et l'acheminement de l'aide humanitaire. Nous espérons que le Secrétariat pourra examiner de façon globale les difficultés nouvelles et émergentes auxquelles sont confrontées les opérations de maintien de la paix des Nations Unies et améliorer systématiquement son travail de maintien de la paix, afin de renforcer l'efficacité et l'efficience des opérations de maintien de la paix et de garantir la protection et la sûreté accrues des soldats de la paix, en les dotant de meilleures capacités pour faire face à des situations complexes et s'acquitter de leur mandat.

Le Gouvernement chinois est constant dans son appui au processus de paix au Soudan du Sud et fournit une assistance à ce pays, dans la limite de ses moyens. La Chine a dépêché plus de 1 000 Casques bleus à la MINUSS. La Chine est prête à maintenir, au côté de la communauté internationale, son rôle constructif pour aider le Soudan du Sud à atteindre la paix et la stabilité durables.

M. Aboulatta (Égypte) (*parle en arabe*) : Ma délégation a voté pour la résolution 2327 (2016), qui proroge le mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud. Malgré les obstacles auxquels nous nous sommes heurtés pendant le processus de négociation, le délai limité prévu par les rédacteurs du texte pour des négociations sérieuses et de fond sur le projet de résolution, et nos préoccupations relatives à certaines dispositions de la résolution, l'Égypte a le sentiment que le véritable avantage politique réalisé aujourd'hui, c'est le succès du Conseil s'agissant de parvenir à un degré minimal de consensus au sujet du contenu de la résolution adoptée à la présente séance, après la prise en compte des vues et préoccupations des trois États africains, qui ont joué le rôle le plus important pour parvenir au consensus.

Nous étions et nous restons fermement convaincus de l'importance vitale d'un message politique uni envoyé par le Conseil de sécurité aux parties belligérantes au Soudan du Sud. Un tel message uni donne de l'élan à un règlement pacifique global à la crise sur la base de l'Accord sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud.

L'Égypte tient à souligner que la politique qui consiste à adopter des approches punitives et menaçantes a démontré son inefficacité et n'a pas mis fin au conflit au Soudan du Sud. Nous sommes donc convaincus de la nécessité d'axer les efforts du Conseil sur l'obtention d'une percée politique, la promotion du dialogue entre les parties pour aborder les causes profondes de la crise, la cessation des tensions et la réconciliation globale,

afin de soutenir la création d'une identité nationale forte pour tous les Sud-Soudanais. C'est la seule façon – la façon optimale – de protéger les civils, de mettre fin aux violations des droits de l'homme et de stopper les souffrances humaines que connaissent les Sud-Soudanais depuis 2013.

Parallèlement au message adressé à la communauté internationale et au Conseil de sécurité, nous avons un message encore plus important à transmettre à toutes les parties en Soudan du Sud. Elles ont toutes la responsabilité d'alléger les souffrances de la population et de répondre aux aspirations qui ont été suscitées par la sécession et la formation de ce jeune État. En outre, je voudrais réaffirmer que la patience et la compréhension de la communauté internationale concernant la nature spécifique de la situation dans le Soudan du Sud et les défis auxquels elle est confrontée ne doivent pas être interprétées comme une acceptation du massacre continu d'innocents et des violations contre les civils.

Nous tenons à réitérer une fois encore notre appui sans réserve au travail de la MINUSS et notre appréciation des efforts coordonnés qu'elle déploie pour protéger les civils et soulager leurs souffrances. Nous n'acceptons aucune remise en question ni aucun obstacle aux activités ou au mandat de la Mission. L'Égypte est prête à faire office de médiateur entre les différents points de vue au sein du Conseil et à fournir toute l'assistance nécessaire pour aider le Soudan du Sud à surmonter cette crise.

M. Suárez Moreno (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : La République bolivarienne du Venezuela a voté pour la résolution 2327 (2016), convaincue de la nécessité de préserver l'unité du Conseil de sécurité en ce qui concerne la situation en Soudan du Sud et compte tenu en outre du rôle important que joue la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) sur le terrain, en particulier son mandat de protection des civils et l'appui qu'elle peut fournir à la mise en œuvre de l'accord de paix.

Bien que mon pays ait décidé d'appuyer la résolution qui vient d'être adoptée, nous tenons à insister sur le fait que le processus de négociation n'a pas tenu compte de certaines préoccupations exprimées par le Venezuela et présentant un intérêt particulier. Parmi les questions qui n'ont pas été prises en compte, il convient de souligner que le texte de la résolution fait référence à des sanctions, et nous réitérons notre condamnation catégorique des attaques perpétrées contre la Mission, son personnel et ses installations, qui doivent être respectés conformément au droit international. Nous pensons qu'il n'est pas nécessaire d'inclure les menaces d'une éventuelle imposition de mesures supplémentaires contre le Soudan du Sud lorsque ces mesures ne sont pas directement liées à un texte qui prétend renouveler le mandat de la Mission, d'autant plus que cette résolution énonce l'élargissement du régime des sanctions imposées à ce pays. À notre avis, cela serait le cadre approprié pour traiter de la question des sanctions.

Toutefois, il convient à cet égard de souligner la position de la région, qui, il y a 10 jours à peine, soulignait qu'un embargo sur les armes ou des sanctions contre le Soudan du Sud ne mènera pas à la solution recherchée pour une paix et une stabilité durables dans le pays, et que ce qui est nécessaire, c'est le dialogue, la réconciliation et l'engagement de toutes les parties sud-soudanaises à appliquer fidèlement l'accord sur le règlement du conflit au Soudan du Sud et l'appui de la région et de la communauté internationale.

C'est pourquoi nous réitérons une fois de plus notre position sur la nécessité d'appliquer des solutions africaines aux problèmes africains. Nous pensons qu'afin de maintenir la cohérence et la primauté du processus politique, le Conseil de sécurité doit se joindre aux efforts déployés pour revitaliser le processus politique au Soudan du Sud et avancer dans l'élaboration d'une stratégie politique claire en vue de traiter globalement du conflit Soudan du Sud en coordination rigoureuse avec les pays et les organisations de la région.

C'est pourquoi nous notons et saluons l'annonce faite récemment par le Président Salva Kiir de sa décision d'organiser un dialogue national sans exclusive, ainsi que la décision du Gouvernement provisoire d'union nationale d'autoriser le déploiement inconditionnel de la force de protection régionale. En outre, une fois de plus, les préoccupations exprimées par plusieurs pays, dont le Venezuela, sur les références à des drones ou systèmes d'aéronefs non habités ont été passées sous silence. Ces systèmes ont souvent rencontré l'opposition de l'État du Soudan du Sud en raison de leurs implications pour la sauvegarde de sa souveraineté.

La même chose s'est passée lorsque nous avons indiqué nos préoccupations au sujet de toute ingérence de la part du Conseil dans les affaires de l'Union africaine, lorsque l'intention a été exprimée d'évaluer les travaux de cette organisation régionale dans la mise en place du tribunal mixte pour le Soudan du Sud, conformément à

des normes internationales qui ne sont pas clairement définies. Comme par le passé, nous avons participé activement à la discussion et aux négociations sur le projet de résolution, dans un esprit sans cesse constructif dans la recherche d'un consensus. Toutefois, l'attitude négative et l'inflexibilité du rédacteur de la résolution vis-à-vis de questions de principe, comme celles que nous venons de soulever à propos de l'adoption d'un texte qui pourrait susciter des dissensions, nous obligent à manifester notre désaccord.

Enfin, nous espérons qu'à l'avenir les débats tiendront compte de ces préoccupations, afin que nous puissions parvenir à un texte équilibré qui soit un instrument approprié pour appuyer les activités de la MINUSS.

M. Ibrahim (Malaisie) (*parle en anglais*) : La Malaisie salue l'adoption de la résolution 2327 (2016) aujourd'hui. Nous remercions les États-Unis pour leurs efforts et les membres du Conseil pour leur engagement constructif, ce qui a permis de combler les lacunes et de parvenir à une résolution plus acceptable. La Malaisie appuie la résolution 2327 (2016) car la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) a un rôle et des fonctions critiques, aidant et appuyant le Gouvernement provisoire d'union nationale du Soudan du Sud à mettre en œuvre l'Accord sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud, comme indiqué dans le rapport spécial du Secrétaire général sur l'examen du mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud. La MINUSS, en coopération et en coordination avec le Gouvernement provisoire d'union nationale du Soudan du Sud sera mieux équipée pour continuer de jouer un rôle efficace et essentiel dans la sûreté et la sécurité du peuple du Soudan du Sud.

C'est pourquoi la Malaisie se félicite de la décision du Gouvernement provisoire d'union nationale de mettre en oeuvre intégralement et sans condition la résolution 2304 (2016) et le Communiqué qu'il a publié conjointement avec le Conseil. Nous apprécions les efforts déployés par le Gouvernement provisoire du Soudan du Sud et encourageons également le Gouvernement, la MINUSS et l'Organisation des Nations Unies à renforcer leur collaboration et leur partenariat. Nous saluons également le rôle de chef de file et la solidarité dont ont fait preuve les partenaires régionaux – à savoir l'Union africaine et l'Autorité intergouvernementale pour le développement – dans la médiation du dialogue en vue de rétablir la paix et la stabilité au Soudan du Sud.

Enfin, nous tenons à rappeler que la Malaisie appuie l'objectif de la résolution 2327 (2016), à savoir la possibilité de conserver le programme de coopération et de partenariat entre le Gouvernement provisoire d'union nationale et la MINUSS pour le bien-être du Soudan du Sud et de son peuple.

M. Taula (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : La Nouvelle-Zélande appuie fermement le travail de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), et nous sommes heureux que le Conseil ait été en mesure de parvenir à un consensus sur le nouveau mandat de la Mission. Cela dit, nous aurions préféré un débat plus approfondi afin de régler les questions litigieuses, et nous espérons que suffisamment de temps sera accordé à un tel débat lors du prochain renouvellement.

Le Conseil doit continuer à suivre de près l'adéquation du mandat de la MINUSS, à la lumière de l'évolution de la situation sur le terrain. Il faudra que le nouveau Représentant spécial du Secrétaire général fasse sa propre évaluation des besoins de la Mission avec un regard neuf et fasse connaître cette évaluation au Conseil au début de l'année prochaine. Il faudra également que les travaux de l'équipe spéciale dirigée par le Sous-Secrétaire général, M. Wane, chargé de l'enquête spéciale indépendante, soient intégrés dans le futur mandat. Dans l'intervalle, nous appuyons le message du Secrétaire général, relatif à son évaluation stratégique de la MINUSS selon laquelle la Mission a besoin de se concentrer sur ses tâches les plus pressantes, en particulier la protection des civils et l'appui au processus politique.

Enfin, et comme il s'agit peut-être de notre dernière déclaration publique sur une mission de maintien de la paix avant la fin de notre mandat, je voudrais brièvement prendre note des efforts déployés par la Nouvelle-Zélande pour que le Conseil de sécurité, les pays fournisseurs de contingents et les autres parties prenantes établissent de nouveaux contacts plus significatifs au travers de consultations triangulaires. Nous encourageons les membres du Conseil à poursuivre ces efforts afin d'avoir des échanges plus productifs avec les pays qui fournissent des contingents. Nous devons aussi à nos soldats de la paix et au personnel ayant un mandat de protection de faire en sorte qu'ils disposent de manière plus systématique de mandats clairs et cohérents, ainsi que des ressources, du matériel et de l'appui nécessaires pour s'en acquitter.

M. Ciss (Sénégal) : Ma délégation a voté pour la résolution 2327 (2016), travaillant en étroite collaboration

et concertation avec les délégations des pays africains, parce que nous sommes convaincus de la nécessité d'une approche unitaire du Conseil de sécurité dans la prise en charge de la grave crise que connaît la République du Soudan du Sud. Cette démarche est sous-tendue par notre détermination à être aux côtés du Soudan du Sud dans sa quête d'une stabilité et d'une paix durables, tout en soutenant la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud et les pays fournisseurs de contingents, auxquels nous adressons encore une fois un hommage appuyé pour les efforts et les lourds sacrifices consentis dans un environnement particulièrement difficile.

L'ampleur du défi exige en effet du Conseil de sécurité non seulement un investissement constant, comme en témoignent d'ailleurs les multiples actes posés depuis plus d'un an, sans oublier la visite actuelle du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2206 (2015) au Soudan du Sud et dans les pays de la région, mais aussi une démarche unitaire, en pleine coordination avec les organisations et pays de la sous-région, qui ont un rôle important à jouer.

En outre, face à l'urgence humanitaire et à l'impératif de protection des civils, nous devons nous donner les moyens d'une action efficace. Pour réussir, notre conviction est qu'en tant que Conseil de sécurité, il nous faut engager un dialogue dynamique et constructif avec le Gouvernement de transition et d'union nationale, d'une part, et avec les organisations régionales et sous-régionales, telles que l'Autorité intergouvernementale pour le développement et l'Union africaine, d'autre part. Ces échanges et cette coopération, qu'il faudra renforcer davantage, devraient porter sur les principaux aspects de la stabilisation du Soudan du Sud que sont la mise en œuvre de l'Accord sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud, la protection des civils, les droits de l'homme et la fourniture de l'assistance humanitaire.

Pour terminer, je voudrais dire que ma délégation prend bonne note de la décision du Gouvernement sud-soudanais d'autoriser le déploiement de la force de protection régionale ainsi que de celle d'organiser un dialogue national inclusif. Nous l'encourageons bien sûr à continuer dans la voie de la réconciliation nationale.

M. Wilson (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni se félicite de l'adoption aujourd'hui de la résolution 2327 (2016), qui renouvelle le mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS). La MINUSS est une mission vitale, qui s'acquitte de ce qui est sans doute notre rôle le plus important : protéger les civils lorsqu'ils en ont le plus besoin. Je tiens à rendre hommage aux courageux hommes et femmes qui composent la force de maintien de la paix et s'acquittent de leur mission dans l'un des environnements les plus dangereux au monde. À bien des égards, ils ont, disons-le franchement, une tâche impossible, celle de maintenir la paix alors qu'il n'y a pas de paix à maintenir. D'aucuns estiment qu'il y a des progrès sur le terrain, mais ce n'est pas ainsi que je vois les choses.

Le mois dernier, nous avons entendu Adama Dieng nous dire que la violence était généralisée et qu'il y avait un risque de voir la situation dégénérer en un conflit ethnique. Malgré les déclarations du Gouvernement, les Sud-Soudanais continuent de risquer leur vie pour fuir la violence dans leur pays, et plus de 7 000 réfugiés sont arrivés rien qu'en Ouganda ces 15 derniers jours. Alors certes, le travail de la MINUSS est important, mais il est douloureusement évident qu'il faut faire davantage, bien davantage.

Le Royaume-Uni exhorte tous les dirigeants sud-soudanais à mettre fin à la violence. Toutes les parties doivent s'engager de bonne foi en faveur d'une solution politique inclusive. Voilà bien trop longtemps que nous attendons de voir une action véritable de la part des dirigeants à Djouba. Nous avons entendu les déclarations du Gouvernement. Il affirme qu'il veut la paix. Il dit qu'il est d'accord pour le déploiement de la force de protection régionale, et il soutient qu'il laissera la MINUSS s'acquitter de son mandat. Ces paroles doivent maintenant se vérifier dans les faits. Nous invitons nos partenaires de la région à appuyer les efforts de l'ONU au Soudan du Sud. Le conflit ne s'arrête pas aux frontières de ce pays, et les voisins du Soudan du Sud le savent mieux que personne, eux qui accueillent désormais plus d'un million de réfugiés sud-soudanais. Pour que la paix prenne racine, nous devons veiller à ce que l'ONU agisse en coopération avec l'Union africaine et l'Autorité intergouvernementale pour le développement, tendant tous vers le même objectif ultime.

Le peuple sud-soudanais ne peut plus se permettre les fausses promesses. C'est lui la première victime de cette guerre, lui qui paie de sa vie et de ses moyens de subsistance. Si le Gouvernement continue d'échouer à rétablir la paix, nous avons le pouvoir et l'obligation d'agir. Chacun autour de cette table sait que nous avons des outils à notre disposition, à savoir entre autres les sanctions et l'embargo sur les armes. Le Royaume-Uni estime que ce sont là les moyens que nous devrions employer pour sauver des vies. Nous pensons qu'il est

indispensable de s'en servir face aux actions qui mettent en péril le cessez-le-feu et entraînent des violences généralisées. Le Gouvernement ne doit pas s'opposer à la force de protection régionale, mais il doit aussi comprendre que le Conseil ne tolérera pas qu'il continue de mépriser la vie de sa population. Nous voulions que cela soit dit clairement dans le texte, et c'est pourquoi je le dis à présent sans détour.

M. Lucas (Angola) (*parle en anglais*) : L'Angola a voté pour la résolution 2327 (2016), qui renouvelle le mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), préservant ainsi l'engagement du Conseil de sécurité aux côtés de ce pays et de sa population. De fait, la situation au Soudan du Sud est depuis plusieurs années une source de grande préoccupation pour le Conseil de conseil, qui y a autorisé le déploiement d'une mission de maintien de la paix qui opère dans un environnement extrêmement difficile et éprouvant. Nous saluons l'engagement du personnel de la Mission et rendons hommage à ceux qui ont payé le prix ultime en essayant de rétablir la paix et la stabilité au Soudan du Sud. L'Angola renouvelle son plein appui à la Mission, ses dirigeants et son personnel.

L'Angola a appuyé la résolution, mais nous voudrions néanmoins soulever un certain nombre de problèmes. Le principal objectif de la résolution était de prolonger le mandat de la mission de maintien de la paix de 12 mois supplémentaires, en y intégrant la force de protection régionale. L'inclusion de dispositions relatives au régime de sanctions et à la gestion du tribunal mixte que l'Union africaine doit mettre en place, entre autres, demeurent des questions très controversées entre les membres du Conseil.

L'Autorité intergouvernementale pour le développement s'est réunie récemment au niveau des chefs d'État et de gouvernement et a souligné que

> « un embargo sur les armes ou des sanctions contre le Soudan du Sud ne sont pas la solution qui apportera la paix et la stabilité permanentes dans le pays. Ce qu'il faut c'est le dialogue, la réconciliation et l'engagement de toutes les parties sud-soudanaises à mettre pleinement en œuvre l'accord de paix ».

L'Angola considère que la situation actuelle au Soudan du Sud doit être réglée au moyen d'un dialogue politique véritable qui permette la mise en œuvre de l'Accord sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud, l'objet principal du mandat de la MINUSS, et débouche sur un cessez-le-feu permanent, accompagné de dispositions concernant l'établissement des responsabilités et le règlement des causes à l'origine du conflit, de manière à instaurer durablement la paix au Soudan du Sud.

Enfin, nous demandons à toutes les parties sud-soudanaises de cesser les hostilités, de prendre les mesures qui s'imposent pour protéger la population civile et de prendre part de bonne foi à des négociations politiques pour régler les différends. C'est le seul moyen de répondre aux aspirations du peuple sud-soudanais à la paix et au développement.

M. Bermúdez (Uruguay) (*parle en espagnol*) : L'Uruguay vient de voter pour la résolution 2327 (2016) sur le mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, parce que nous pensons qu'il est urgent que le Conseil de sécurité réaffirme son attachement à la paix, à la sécurité et à la stabilité du Soudan du Sud, compte tenu de la situation délicate dans laquelle ce pays se trouve.

Même si, pour la délégation uruguayenne, le texte proposé ne présentait aucun inconvénient majeur, nous comprenons que les vues exprimées par différents membres auraient pu être prises davantage en compte durant le processus de négociation. Dans une perspective d'avenir, et pour éviter de nouvelles situations d'urgence et tensions de dernière minute, l'Uruguay considère que les membres du Conseil doivent avoir une conversation franche et aimable afin d'améliorer le processus de négociation propre à déboucher sur une amélioration de la qualité du résultat, à savoir les résolutions que nous adoptons.

De plus, dans des alinéas détaillés du préambule, la résolution 2327 (2016) pose un diagnostic correct de la situation au Soudan du Sud, qui correspond également aux conclusions de la mission effectuée par le Conseil de sécurité en septembre, quand nous avons eu l'occasion d'établir des contacts avec les autorités sud-soudanaises et les représentants de la société civile du pays. Cette année, le Conseil de sécurité a consacré beaucoup de temps à l'examen de la situation dans ce pays et est prêt à continuer de le faire. Cependant, le plus important était de doter la Mission d'un mandat qui assure une continuité et qui contribue à régler des points essentiels pour l'évolution de la situation politique au Soudan du Sud, à savoir le processus de pacification, le respect mutuel de leurs droits humains par les citoyens sud-soudanais, l'établissement de la stabilité dans le pays et

la collaboration avec les autorités dans la gouvernabilité du Soudan du Sud.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'Espagne.

L'Espagne se félicite de l'adoption unanime de la résolution 2327 (2016), renouvelant le mandat d'une des missions les plus essentielles pour le maintien de la paix. Pas en vain, puisque la situation au Soudan du Sud reste extrêmement préoccupante. Le pays est enlisé dans une grave crise d'ordre politique, économique, humanitaire et sécuritaire. De ce fait, comme si cela ne suffisait pas, tout porte à croire que le conflit risque de se transformer en une guerre à caractère ethnique. Tout le monde ici, et en particulier les autorités sud-soudanaises elles-mêmes, doivent faire tout leur possible pour changer le cours des choses.

Nous prenons dûment note du fait que le Gouvernement provisoire d'union nationale a accepté que la force de protection régionale soit déployée rapidement et rendue pleinement opérationnelle. Nous espérons maintenant que nous allons passer des paroles aux actes, et que le contingent pourra commencer à exécuter son mandat dans les meilleurs délais. Il est essentiel que la MINUSS puisse opérer librement afin de se conformer à son mandat, en particulier pour ce qui est de la protection des civils et de la fourniture sûre et sans entrave de l'aide humanitaire.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan du Sud.

M. Malok (Soudan du Sud) (*parle en anglais*) : Comme c'est la première fois que ma délégation prend la parole au Conseil sous votre présidence, Monsieur le Président, je tiens à vous féliciter de votre conduite des travaux du Conseil ce mois et à vous assurer de notre pleine coopération. Je salue également le rôle joué par votre prédécesseur à la tête du Conseil le mois dernier. Je manquerais à mon devoir si je ne vous remerciais pas, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Conseil, de me donner l'occasion de m'exprimer devant le Conseil sur cette question d'une importance essentielle pour mon pays.

Avant tout, je saisis cette occasion pour saluer, au nom de mon gouvernement, la nomination de M. David Shearer au poste de Représentant spécial pour le Soudan du Sud et Chef de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) par M. Ban Ki-moon. Je l'assure aussi de l'entière coopération de mon gouvernement dans le cadre de ses efforts durant toute la durée de son mandat à la tête de la MINUSS au Soudan du Sud. De plus, nous pensons le plus grand bien du rôle positif joué par l'ancienne Représentante spéciale du Secrétaire général pour le Soudan du Sud et Chef de la MINUSS, Mme Ellen Margrethe Løj, et nous voulons lui dire qu'elle a fait du bon travail durant son mandat au Soudan du Sud avec la MINUSS. Nous lui souhaitons plein succès dans ses projets futurs.

Nous nous félicitons que le mandat de la MINUSS ait été prolongé de 12 mois et élargi. Durant cette période, la Mission sera appelée à mener des fonctions essentielles : protéger les civils, suivre la situation des droits de l'homme et enquêter sur les cas de violations, créer des conditions propices à l'acheminement de l'aide humanitaire et, enfin, appuyer la mise en œuvre de l'Accord sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud, signé le 26 août 2015. Cette approche est positive.

Notre appui soutenu à l'élargissement du mandat de la MINUSS montre que nous sommes reconnaissants de la contribution de la MINUSS dans notre pays. Nous considérons que cela symbolise bien l'amélioration de notre situation et de nos relations avec l'ONU et le Conseil de sécurité, depuis que la République du Soudan du Sud a récemment accepté de mettre en œuvre sans conditions le communiqué que le Gouvernement provisoire d'union nationale a signé conjointement avec le Conseil de sécurité le 4 septembre, concernant le déploiement sans conditions de la force de protection régionale.

Je dois toutefois dire que ma délégation est déçue que nos préoccupations et celles de certains membres du Conseil de sécurité n'aient pas été prises en compte, ce qui est contraire à l'esprit de coopération. Le Conseil continue de débattre des questions importantes de la paix et de la sécurité au Soudan du Sud sans consulter comme il se doit la région africaine. Récemment, à son vingt-neuvième Sommet extraordinaire des chefs d'État et de gouvernement des États membres, tenu le 9 décembre à Addis-Abeba, l'Autorité intergouvernementale pour le développement a souligné dans son communiqué final que :

> « un embargo sur les armes ou des sanctions ciblant le Soudan du Sud n'apporteront pas la solution recherchée en vue d'une paix et d'une

stabilité permanentes dans le pays et [le Sommet] souligne que le dialogue, la réconciliation et un engagement sont nécessaires de la part de toutes les parties sud-soudanaises pour mettre en œuvre scrupuleusement l'Accord sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud et la région et qu'elles doivent être appuyées par la communauté internationale ».

Le Gouvernement sud-soudanais continue de dénoncer les menaces négatives de sanctions et de châtiment, qui ne peuvent que nuire à la coopération. L'appel à imposer un embargo sur les armes et des sanctions ciblées à de hauts responsables de l'administration sud-soudanaise ne fera que réduire la capacité du Gouvernement d'exécuter le mandat qui lui a été confié en vertu de la Constitution et de placer les groupes armés en position de force, compte tenu de la longue guerre que le pays a connue et qui a laissé des armes légères et de petit calibre entre les mains de civils.

Malgré le scepticisme de la communauté internationale s'agissant de la volonté des dirigeants sud-soudanais de mettre un terme au conflit qui dévaste leur pays et qui apporte mort et souffrances à leur peuple, nous avons toujours été conscients que nous partageons le même objectif, qui est de consolider la paix dans notre pays. Ces éléments sont d'une importance cruciale pour la reconstruction, la relèvement et le développement socioéconomique d'un pays qui est en guerre depuis trop longtemps. Dans sa déclaration du 14 décembre devant l'Assemblée législative nationale, le Président Salva Kiir Mayardit a réitéré son engagement à appliquer la lettre et l'esprit de l'Accord de paix. Il a annoncé son intention de lancer un dialogue national auquel participeront toutes les parties prenantes nationales. Ce dialogue sera dirigé par d'éminents hommes d'État, qui sont dignes de confiance, sincères et crédibles.

En tant que Président, il est compréhensible que la responsabilité de la situation qui règne dans le pays incombe à Salva Kiir Mayardit dans une large mesure, mais il est évident qu'il a été très accommodant et a fait beaucoup de compromis. Cela n'a pas été suffisamment reconnu, et encore moins apprécié. Contrairement à ce que feraient la plupart des présidents, le Président Salva Kiir a fait preuve de leadership et a fait beaucoup de concessions pour la cause de la paix.

Les ordres républicains émis par le Président Salva Kiir Mayardit ne devraient laisser aucun doute quant à sa détermination à faire tout ce qui est en son pouvoir pour mettre fin à cette tragédie insensée qui frappe son pays. Il a récemment déclaré un cessez-le-feu unilatéral, en donnant pour instructions à l'armée nationale de ne combattre qu'en cas de légitime défense. Il a accordé l'amnistie à ceux qui ont pris les armes contre l'État. Il a créé un comité ministériel au sein du Gouvernement provisoire d'union nationale, chargé de mettre en œuvre le communiqué conjoint et la résolution 2304 (2016), ainsi qu'un comité national de planification et un comité humanitaire de haut niveau.

Toutes ces mesures visent à traiter de différents aspects de la crise qui frappe le pays. Nos partenaires internationaux doivent reconnaître et respecter cette coordination active en vue d'établir un partenariat plus efficace dans le cadre de l'assistance fournie au pays. Il est essentiel d'établir une coopération et un partenariat étroits entre la communauté internationale et le Soudan du Sud, non seulement pour nous attaquer aux nombreux problèmes auxquels le pays est confronté et obtenir des résultats positifs, mais également pour renforcer la capacité du Gouvernement à fournir des services essentiels à la population sud-soudanaise.

Pour terminer, le Gouvernement sud-soudanais tient à réaffirmer son engagement à travailler en collaboration avec la MINUSS et la communauté internationale dans son ensemble. Ce dont la République du Soudan du Sud a besoin, c'est un programme positif et constructif qui prévoit notamment le rétablissement total de la sécurité et de la stabilité; des efforts en faveur de la paix et de la réconciliation à l'échelle nationale; le renforcement des secteurs de la sécurité et de la justice; et un appui aux efforts de désarmement, de démobilisation et de réintégration pour nous aider à récupérer les armes qui sont aux mains des civils et à traduire en justice les auteurs des crimes, et non de menaces négatives de sanctions et de punitions, qui ne peuvent que porter atteinte à l'esprit de coopération.

La séance est levée à 16 h 55.